

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 25 (1889)
Heft: 22

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITE — PATRIE

LAUSANNE

XXV^e Année.



15 NOVEMBRE 1889.

N^o 22.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : Congrès international de Paris pour l'enseignement élémentaire. — Dictionnaires et grammaires. — Le chant national suisse. — Le piano dans l'éducation des jeunes filles. — Chronique neuchâteloise. — Nécrologie suisse. — **Jura bernois** : Correspondance. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : Dictée. — Arithmétique. — Comptabilité. — Le compte rendu du XI^e congrès.

CONGRÈS INTERNATIONAL DE PARIS POUR L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE

Le Congrès international pour l'instruction primaire, à partir du 12 août, n'a été suivi que par un bien petit nombre de nos compatriotes. Il n'y en aurait eu même que deux si l'on en jugeait par la liste de ceux qui ont déclaré participer à la réunion. Ce sont M. le conseiller Gavard, directeur de l'Instruction publique à Genève, et M. Bouvier-Martin, directeur de l'enseignement primaire, qui ont représenté la Suisse, et ont été jugés dignes de recevoir l'un et l'autre les palmes d'officiers de l'instruction publique. M. le conseiller d'Etat Gobat, de Berne, qui dirige avec non moins de dévouement l'instruction publique de ce canton, et qui, par parenthèse, vient de publier un rapport remarquable sur sa gestion en 1888, a aussi pris part à la session, mais n'est arrivé que plus tard, à ce qu'il paraît. Les étrangers n'étaient qu'au nombre d'une centaine. Mais les français n'étaient pas moins de 1500, y compris les hauts fonctionnaires de l'instruction publique. Nous y distinguons les pédagogues espagnols Carderera et Cossio, l'italien Veniali, les belges Mirguet, Vanden Dungen, le suédois Salomon. Parmi les administrateurs scolaires, figuraient l'italien Gioda, directeur de l'enseignement primaire du royaume, Germain, directeur de celui de la Belgique, Fitch, à Londres, Smet, à Gand.

Voici, si l'on en juge par le *Nuovo Educatore*, de Rome, les vœux qui auraient été formulés et approuvés au Congrès :

I^{re} section, science de l'Education.

L'éducation doit avoir pour but la culture intégrale de l'homme. Au point de vue du perfectionnement social, elle doit préparer les hommes pour une société meilleure où les privilèges, les injustices, les exploitations, l'ignorance et les superstitions doivent aller en diminuant sensiblement. Elle doit avoir un caractère scientifique et se baser sur les méthodes d'observation et d'expérience.

II^e section, l'Education publique.

Les éducateurs doivent être entendus sur les questions qui les intéressent et qui concernent l'instruction publique, de même que les autorités locales et les élus de la nation. De cette façon, la famille, l'Etat, le Corps enseignant interviendront dans la proportion de leur importance dans la direction de l'Education publique, comme devant être introduite dans toutes les écoles populaires.

III^e section. Le Congrès se prononce en faveur de l'institution d'une société internationale des éducateurs dont les initiateurs recevront le titre de *Fondateurs*. Un comité est nommé pour rédiger les statuts nécessaires ; ce comité est composé de trois français et de trois délégués étrangers. Le journal de Rome ne nous fait pas connaître le nom des membres de ce comité.

La *Revue pédagogique* de Paris dans les numéros de septembre et d'octobre, où a paru le compte rendu du Congrès, ne parle d'aucune de ces choses et se borne à nous mettre au courant de la discussion des questions traitées dans les quatre séances générales de l'assemblée.

On a parlé d'abord *du rôle et de l'organisation des écoles d'application annexées aux écoles normales*. (M. Quénardel d'Amiens, rapporteur).

Les résolutions prises sur ce point sont les suivantes :

1. Une école d'application est indispensable.
2. L'école d'application sera annexée à l'école normale et non à une école primaire communale et ordinaire, comme l'aurait voulu la minorité.
3. Elle sera à un seul maître et à trois cours.
4. Le directeur de l'école sera choisi parmi les maîtres les plus expérimentés et se recommandant par un mérite éprouvé. Sa situation financière sera telle qu'elle pourra être recherchée par les meilleurs maîtres.
5. Les élèves-maîtres seront présentés à l'examen du brevet supérieur à la fin du premier semestre de la troisième année d'études.

La seconde question traitée est *celle de la part à faire aux femmes dans l'enseignement primaire, comme institutrices, directrices d'établissements et inspectrices*. On adopte les résolutions suivantes :

1. Dans toute classe enfantine, comptant 50 élèves, l'institutrice sera aidée par une femme de service.
2. La classe enfantine sera annexée à l'école maternelle ou à l'école élémentaire de filles.
3. Dans les écoles spéciales de garçons, les classes du cours élémentaire de garçons, pourront être tenues par des institutrices.

Les deux premières résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

4. Dans les écoles normales des institutrices et les écoles supérieures de filles, certains cours pourront être confiés à des professeurs hommes. (*sic*).

5. Les écoles mixtes peuvent être confiées à des instituteurs ou à des institutrices selon le cas et les besoins.

6. L'inspection des écoles élémentaires des deux sexes et des écoles enfantines restera confiée aux hommes.

7. *A titre d'essai*, l'inspection pourra être confiée à des femmes. Il y a lieu de maintenir l'inspection des femmes pour les écoles maternelles.

La question la plus complexe et la plus difficile était celle relative à *l'enseignement professionnel (agricole, commercial, industriel)* et à la part qu'on lui ferait, cas échéant, dans les écoles primaires, élémentaires et supérieures et dans les écoles normales.

Cette question, sérieusement discutée, a donné lieu aux résolutions que voici :

1. L'enseignement agricole de l'école primaire aidé par les leçons, devoirs, lectures, et surtout par le musée, le jardin et les promenades scolaires, s'appuiera essentiellement sur des expériences simples relatives au développement des végétaux.

2. L'enseignement commercial ne sera pas introduit à l'école primaire élémentaire. Il peut être donné utilement dans les écoles primaires supérieures de garçons et de filles.

3. L'enseignement industriel est incompatible avec le programme et l'objet de l'école primaire et de l'école normale.

N.B. A l'école normale, l'enseignement commercial sera remplacé par des notions de droit usuel, de comptabilité et de tenue des livres.

Dans la 4^e séance générale du Congrès, M. le Ministre de l'Instruction publique a passé en revue les résolutions prises dans les trois séances précédentes, en faisant remarquer entre autres qu'aux Etats-Unis, toutes les fonctions de l'enseignement sont ouvertes aux femmes pendant que dans d'autres pays elles leur sont interdites. M. Fallières estime pour sa part que la femme qui se dévoue est de tous les pays et, partant, il se prononce pour l'opinion de la minorité.

Répondant à M. Fallières, M. Stanley, président du *School board* de Londres, exprime la reconnaissance de l'Europe pour la grande manifestation de fraternité que la France a offerte aux nations. Il admire surtout le rapprochement des divers degrés de l'enseignement dont M. Gréard est le représentant illustre, puisqu'après avoir présidé avec distinction aux écoles primaires, il ne dirige pas avec moins d'éclat les écoles supérieures comme vice-recteur de l'Académie de Paris.

MM. Gavard, de Genève, et Houzeau, de la Haie, s'associent au nom de leur pays, aux paroles de M. Stanley.

La session se termine par un discours d'adieu du Ministre qui remercie MM. Gréard et Buisson du concours qu'ils lui ont prêté, ainsi que tous ceux, nationaux et étrangers, qui ont apporté leur pierre à l'édifice scolaire. Le Ministre compte beaucoup sur les instituteurs et les institutrices.

Un instituteur ayant témoigné le désir qu'on présentât l'hommage du corps enseignant au Président de la République, il est fait droit à ce vœu.

Tel est, à grands traits, le tableau qu'a offert le congrès international de Paris.

A l'occasion du Congrès, M. Buisson qui remplit, comme on le sait, depuis nombre d'années, les fonctions de directeur de l'instruction primaire avec rang de Conseiller d'Etat, a eu l'idée heureuse de présenter aux autorités et au public français et étranger, un tableau général des diverses parties de l'organisation scolaire sous le titre de *Monographies pédagogiques*. Ces monographies au nombre de 60 et dont chacune a été rédigée par un spé-

cialiste, collaborateur bénévole de l'administration, forme une série de documents de première main, véritable *livre d'or*, comme dit M. Buisson, de *l'enseignement français en 1889*, et il sera impossible désormais de parler de l'organisation pédagogique de la France, sans consulter cette source précieuse d'informations.

Les 60 monographies qui remplissent six volumes grand in-8° de 600 pages chacun, commencent par une *vue générale* de l'enseignement primaire et montrent le lien qui rattache les divers degrés de l'instruction publique.

Le tome II passe en revue les départements, et fait connaître la situation scolaire de 1878 à 1888. Suit le tableau des écoles normales.

Le tome III, parle des institutions pédagogiques qui sont les auxiliaires et les compléments de l'école : musées pédagogiques, bibliothèques, conférences, journaux, livres.

Le tome IV, passe en revue toutes les branches de l'enseignement primaire ; c'est de la pédagogie pratique, et le volume qui, selon M. Buisson, sera préféré des éducateurs de goût et de profession. Une des études que renferme le volume a trait à l'éducation morale.

Les deux derniers volumes sont consacrés aux associations libres, c'est-à-dire ayant leur vie propre à côté de l'université ou sous ses auspices. L'enseignement congréganiste devait y trouver une place. Mais les établissements dont devait rendre compte un publiciste, ont refusé de paraître dans ce recueil.

Il suffit de jeter un rapide coup d'œil sur la *Table des matières* pour se faire une idée de la richesse et de la variété des questions traitées dans ces six magnifiques et substantiels volumes que nous comptons étudier encore avant de clore notre activité ; car ainsi que le dit très bien l'auteur de la première monographie, M. Marion, le mouvement qui s'est fait en France depuis la catastrophe de 1870-71, n'a pas été simplement la suite d'une évolution, il a eu le caractère d'un réveil que nous taxerons, nous, d'inouï, de colossal ; l'honneur de ce réveil, selon M. Marion, revient en grande partie à quelques ministres éminents de l'instruction publique, Jules Simon, Duruy, Ferry, et aux hauts fonctionnaires de l'enseignement qui travaillaient avec eux, et parmi lesquels la première place appartient à trois d'entre eux, MM. Buisson, Pécaut et Gréard.

« Le rôle de M. Buisson dit l'auteur de la monographie fut peut-être prépondérant. Un long séjour en Suisse, deux missions aux expositions de Vienne et de Philadelphie, lui avaient donné une compétence toute spéciale dans le champ de la pédagogie. »
A. DAGUET.

LANGUE FRANÇAISE

Dictionnaires et grammaires.

On annonce la publication prochaine d'un grand *Dictionnaire de la langue française* plus savant encore, dit-on, que celui de Littré, et ses auteurs sont MM. Antoine Darmsteter et Adolphe Hatzfeld deux français, au nom très allemand s'il en fût. Le premier de ces lexicographes ayant été enlevé par la mort, c'est un écrivain français de nom et de langue, M. Antoine Thomas qui l'a remplacé.

Nous avons parlé de nouvelles grammaires, recommandé celle de M. Frédéric Bataille qui a obtenu les suffrages d'hommes éminents et dont nous avons reconnu aussi le mérite par l'application qu'on en a faite chez

nous. Nous n'avons fait que mentionner, au contraire, celle de M. Da Costa, la grammaire municipale tirée à 60,000 exemplaires et répandue à profusion par les mêmes personnages qui croient étouffer l'idée de Dieu en effaçant le nom dans les livres et dans les fables de la Fontaine. Cette grammaire serait, au point de vue grammatical, s'entend, selon l'*Ecole* de Lausanne, la meilleure dont la France nous ait dotés. Sans contester les mérites réels et pratiques de cet ouvrage que nous reconnaissons avec l'*Ecole*, nous nous permettrons de rappeler qu'elle n'a pas été jugée telle dans la discussion qui a eu lieu dans les Chambres françaises où on s'est plaint qu'elle ait été soustraite au contrôle des membres de la Commission. Le rapporteur, l'un des hommes les plus distingués de France, M. Compayré l'a déclaré positivement, en opposition à M. Lockroy le ci-devant ministre de l'Instruction publique. Au reste, l'*Ecole* reconnaît elle-même la façon étrange dont Da Costa arrange le verbe, et trahit le manque complet de pratique dans l'enseignement élémentaire avec l'abandon de la méthode logique du père Girard dans son cours de langue. Mais il suffisait de la robe noire du cordelier, fut-il le plus libéral du monde, pour effrayer les esprits forts des bords de la Seine.

A. DAGUET.

Le Chant national suisse.

(Correspondance vaudoise.)

Il est une question que je me pose depuis longtemps sans avoir pu encore en trouver la solution et que je sou mets à vos lumières, c'est de savoir comment et depuis quand le « *Rufst du mein Vaterland* » avec la mélodie de *Carey* sur lequel il se chante est devenu *chant national*? Qui l'a décrété *chant national*? Par l'accord commun, par l'entente de qui? Quelle est l'origine des Chants dits nationaux, en général? Tout le monde connaît l'histoire de la *Marseillaise*; mais non pas celle du *God save the Queen!* du *Rule Britania*, du *Yankee dottle*, de la *Wacht am Rhein*, de la *Brabançonne*, de l'hymne de *Riego*, et *Gott erhalte den guten Kaiser Franz*, etc.

N'aurait-on pas mieux pu choisir le chant national suisse que de prendre un air anglais, que l'on dit avoir été emprunté à un motif de menuet du fameux Lully, le musicien de la cour de Louis XIV? Nos richesses musicales sont assez considérables pour que nous nous passions d'emprunt. Cela me froisse de penser que le chant national Suisse est le même que celui qui salue ailleurs un monarque.

Ne pourrait-on s'entendre pour un autre choix? Le *schweizer Psalm. Tritt der Morgenroth daher*. — Sur nos monts quand le soleil... est bien plus national que l'autre. Il en est de même de celui de *Keller* « O mein Vaterland! O mein Heimatland », avec la superbe mélodie de Baumgartner.

B.

N. B. M. B. a raison de se plaindre que la Suisse n'ait pas d'air national et ait emprunté celui du *Rufst du mein Vaterland* à l'Angleterre ou plutôt à l'Autriche dont je le crois originaire. Je ne parle pas du *Ranz des Vaches*, comme air national. Le *Ranz des Vaches* est un chant pastoral, satirique et populaire, non un chant national comme la *Wacht am Rhein* ou la *Marseillaise*. Le beau chant d'Olivier : *il est amis une terre sacrée*, répond beaucoup mieux à l'idée qu'on se fait des chants nationaux dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Nous livrons d'ailleurs les *Reflexions* de M. B. à l'examen des amis de la musique et du pays,

A. DAGUET.

Le Piano dans l'éducation des jeunes filles.

M. Wetzold, professeur à Berlin attribue la plupart des névroses qui atteignent les jeunes filles à l'abus du piano.

« Il serait grand temps, assure le professeur d'en finir avec la détestable » manie de laisser mettre les jeunes filles au piano, avant qu'elles aient » atteint un certain âge et cultivé leur esprit.

« Pour les jeunes filles plus avancées on ne devrait soumettre à ce sup- » plice que celles qui ont une véritable vocation musicale et une constitu- » tion forte. Sur cent jeunes filles condamnées à jouer du piano, il y en a » au moins 90 qui, après de longues années d'exercices, n'arrivent qu'à » une certaine élasticité des doigts qui n'a rien de commun avec l'art et » le talent musical.

« Il serait du devoir des parents de combattre cette manie au lieu de la » favoriser dans l'intérêt, dirait-on, des maîtres et maîtresses de musique.

« Ce n'est pas de *pianoteuses* qu'a besoin la société, mais de femmes » saines et robustes, capables de devenir de bonnes mères de famille. Sous » prétexte d'anémie, on dispense dans les Ecoles des jeunes filles des le- » çons de dessin, des travaux manuels, de la gymnastique; on ferait mieux » de leur interdire les études musicales, bien plus énervantes encore.

Ces réflexions un peu chagrines ne manquent pas d'une certaine vérité; mais la difficulté est de convertir les parents et les jeunes filles elles-mêmes à ces maximes de l'expérience et du bon sens. Il est telles jeunes personnes qui croiraient déroger, si elles n'avaient pas un piano et n'en savaient pas jouer devant les habitués de la maison et surtout ceux qui y font des séjours.

Cependant ne soyons pas trop sévères. M. Wetzold sait bien que sans être artistes, virtuoses, les jeunes filles peuvent trouver une récréation nécessaire et innocente dans le jeu modéré d'un instrument et faire passer quelques heures agréables aux personnes qui les entourent, à la famille en tout premier lieu.

C'est l'abus et ce sont les excès qui engendrent les névroses et non un usage raisonnable du clavecin, si on ose encore se servir pour varier de cette appellation surannée.

A. DAGUET.

Chronique neuchâteloise.

Ecoles municipales de Neuchâtel.

Il résulte d'un rapport de M. Barbezat, l'honorable et consciencieux directeur des Ecoles municipales, que les Ecoles de la Ville, de Chaumont et de Serrières qui sont placées sous la même administration, comptent 59 classes peuplées de 1310 garçons et de 1489 filles et dirigées par 77 personnes enseignantes, dont 26 dames et 51 instituteurs, professeurs, inspecteurs.

En fait d'absences, le juge de paix a prononcé 48 condamnations à 2 francs d'amende et cinq condamnations à 5 francs. Le tribunal a prononcé une condamnation à un jour de prison et aux frais.

Dans l'allocution qu'il a adressée aux élèves, M. Barbezat se plaint de leurs réponses monosyllabiques et de la grossièreté de beaucoup d'entre eux dans leur langage journalier. Cette plainte se renouvelle très souvent et n'est que trop fondée. Mais on prétend à tort que les instituteurs ne répriment pas ces façons de parler où les B et les F ne sont pas ménagés.

Comment en serait-il autrement quand les hommes faits et même des hommes cultivés se permettent ces façons de parler ?

L'Ecole supérieure des jeunes filles a compté 145 élèves dont 49 neuchâteloises, 40 Suissesses d'autres cantons et 56 étrangères.

Le Collège latin a été l'objet d'un rapport succinct de M. Victor Humbert, directeur ou inspecteur de cet établissement qui est une sorte de progymnase avec cinq classes.

L'Ecole de Commerce, dirigée par M. Léopold Dubois, comptait 53 élèves. Une vingtaine ont dû être refusés, par suite de manque de place. Cette institution nouvelle et prospère se compose de deux années d'études.

A. D.

Nécrologie Suisse.

L'historien bernois Studer, le Juriste Jean Schnell et le professeur Bühlmann.

Il y a longtemps que nous le répétons sur tous les toits. Quand la Suisse française saura-t-elle assez d'allemand et quand la Suisse allemande saura-t-elle assez de français pour se connaître ? Nous nous faisons la même question, l'autre jour à propos de la mort du docteur Gottlieb Studer enlevé à ses concitoyens le 12 octobre à Berne. Car c'est à peine si les feuilles de nos cantons romands ont parlé de ce savant remarquable l'un des Nestors de la science historique et de l'enseignement universitaire.

C'est dans les Archives de la Société d'histoire de Berne dont il a présidé les séances pendant 10 ans, de 1859 à 1869, que M. Gottlieb Studer a publié une partie de ses excellentes monographies sur les chroniqueurs Justinger, Dittlinger, Tschachtlan, Schilling.

Pasteur, puis professeur de théologie à l'Université de Berne, dans ce champ des études, aussi Gottlieb Studer a marqué par une activité digne d'éloge. L'homme était à la hauteur du savant et un vrai modèle d'honorabilité, de charité, de sagesse, en un mot un type du Bernois de la vieille roche, alliant aux vertus antiques, la culture des temps actuels et la connaissance des travaux les plus récents de la critique.

M. Studer était âgé de 88 ans. Il était le frère du célèbre naturaliste de ce nom, Bernard Studer.

Berne a perdu un autre professeur de talent M. Jean Schnell, juriste bien connu par son enseignement et ses ouvrages. Il avait rempli à Bâle les fonctions de président du tribunal civil. Ce vétéran de la science du Droit était né en 1814.

Lucerne a également fait une perte considérable et la pédagogie suisse regrette un de ses coryphées en M. Bühlmann, le Rédacteur en chef de la *Pratique de l'enseignement populaire et moyen* (Praxis), qui en est à sa neuvième année. Cette revue pédagogique se distinguait par le sérieux et la variété de son contenu, à la fois pédagogique, scientifique, historique, etc. La bibliographie allemande y tenait aussi une place considérable.

La Suisse française était représentée dans ce Recueil par l'un des correspondants de l'Educateur dans le Jura bernois, M. Gobat de Gorgémont, auteur d'articles instructifs sur l'enseignement de la langue française.

A. DAGUET

Rectifications.

Faute d'une seconde épreuve, il s'est glissé quelques coquilles regrettables dans deux articles parus dans le dernier n° de l'Educateur, c'est d'a-

bord dans l'article intitulé: *Pestalozzi et Girard (parallèle de)*. Mais comme il ne s'agit que de ponctuation dans ces lignes je me borne à signaler la chose aux lecteurs. C'est en second lieu dans la *Chronique neuchâteloise* dont je tiens à corriger les lapsus suivants : au lieu de M. Vohl, lisez : M. John Clerc, et à la fin de l'article, lisez : *Il (M. Daguet) n'en restera pas moins attaché à la cause de l'Education et de la classe enseignante qu'il a servie (et non suivie) depuis sa jeunesse et qui lui restera chère jusqu'à son dernier soupir.* (page 331).

SECTIONS CANTONALES

Correspondances et communications diverses.

JURA BERNOIS

Revision de la loi scolaire.

Le 18 mai 1888, le Grand Conseil bernois nomma une commission de 15 membres chargée d'étudier le projet de loi sur l'instruction primaire adopté par le Conseil Exécutif, et de présenter un rapport à l'autorité législative. Cette commission se composait de MM Ritschard, ancien directeur de l'instruction publique, président, Bühlmann, Aegerter, Elsässer, Folletète, Hofer à Hasle, Krebs, Kohli, Locher, (St-Imier), Mægli, Marti (Berne), Rem, Dr F. Schenk, Schlatter à Madretsch, et And. Schmid à Berthoud. MM. Marti et Elsässer ayant demandé leur démission, ils furent remplacés par MM. Roth et Leuch.

Le 21 octobre dernier, cette commission s'est réunie et pendant trois jours consécutifs elle a discuté le projet de loi qui va être soumis aux délibérations du Grand Conseil. La commission n'a pu siéger *in pleno*. Deux membres, MM. Schmid et Locher, ont manqué à toutes les séances. D'autres membres se sont absentés pendant l'une ou l'autre séance, de sorte que la commission ne comptait que 10 ou 11 présences.

Plusieurs modifications, ont été apportées au projet. C'est ainsi qu'il a été voué une attention plus spéciale au développement physique de l'enfant et aux conditions hygiéniques des locaux scolaires.

La question de la gratuité du matériel scolaire a été discutée. On trouve cependant que l'introduction générale de ce complément nécessaire de l'instruction obligatoire ne peut encore avoir lieu dans notre canton. La commission proposera au Grand Conseil d'accorder une subvention annuelle de 50 centimes par enfant aux communes qui introduiront la gratuité complète de l'enseignement.

Le synode cantonal sera nommé par le peuple; les commissions d'école et les instituteurs le seront par les assemblées communales. Il est de la compétence de la commission d'école d'organiser des examens de fin d'année.

Quant aux branches d'enseignement, la commission propose d'ajouter à celles du projet : quelques notions d'histoire naturelle, d'histoire et de géographie générales, et les principes de la tenue des livres.

Le traitement de l'instituteur se composera d'un traitement communal de 450 fr. (aujourd'hui 550 fr.) et d'une subvention de l'Etat de 450 fr. à 750 fr. Le minimum actuel serait donc élevé de 100 fr. La commune est déchargée de 100 fr., l'Etat est augmenté de 200 fr. ce qui fait une augmentation totale de 400,000 fr., ramenée à 300,000 fr. par la réduction de la scolarité à 8 ans au lieu de 9.

L'enfant n'entre plus à l'école à 6 ans, mais à 7 ans révolus ; la fréquentation obligatoire est diminuée dans le *bas* et non dans le *haut*.

Le système d'inspection des classes proposé par le projet du gouvernement a été adopté à une petite majorité : commissions de district et 5 inspecteurs.

La répression des absences sera beaucoup plus sévère qu'aujourd'hui ; le projet offre sous ce rapport des dispositions qui ont eu l'assentiment de la commission.

L'école complémentaire durera deux ans avec un minimum de 80 heures de leçons par année.

H. GOBAT.

BIBLIOGRAPHIE

Les Vaudois du Piémont en 1686 et 1689.¹

Cet écrit de circonstance de M. Adam Vulliet, le Rédacteur de la *Famille* retrace quelques scènes de l'horrible persécution dirigée contre les Vaudois du Piémont par Louis XIV et son allié le duc Amédée de Savoie (1686). Il narre ensuite la rentrée glorieuse des proscrits trois ans plus tard sous le pasteur Arnould, devenu leur chef militaire. Le duc de Savoie, ayant rompu avec Louis XIV, protège alors ceux qu'il a proscrits, leur confie la garde de ses frontières et fait l'héroïque Arnould, colonel.²

COURS ÉLÉMENTAIRE DE LANGUE ANGLAISE, PAR M. GOEG, PROFESSEUR D'ANGLAIS AU COLLÈGE ET A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE A GENÈVE.³

Cet ouvrage, adopté par le Département de l'Instruction publique, se compose de 75 leçons suivies d'exercices et de l'étude détaillée des verbes avec un tableau par ordre alphabétique des mots les plus usuels. La méthode est essentiellement pratique ; car au lieu de se baser sur les règles de grammaire dont la marche est longue et fatigante, elle repose sur l'énumération des mots d'un usage journalier que le maître fait répéter aux élèves. C'est le procédé des mères de famille. Des thèmes sont intercalés dans le livre comme exercices de récapitulation. C'est aller du concret à l'abstrait, du particulier au général, selon les principes d'une saine pédagogie.

A. D.

URBAIN OLIVIER ET SON ŒUVRE, comme moraliste, avec des souvenirs de famille et des extraits de sa correspondance, par P. Duplan-Olivier⁴.

Urbain Olivier, le conteur ou le peintre des mœurs de la campagne vaudoise qui faisait naguère l'objet d'une courte notice de 60 pages de M. J. L. Gaillard a trouvé un nouveau biographe en M. Duplan-Olivier, probablement un parent par alliance.

Le volume de ce dernier n'a pas moins de 200 pages environ. C'est que l'auteur ne se borne pas à raconter la vie après tout assez renfermée et monotone de son héros, mais il analyse l'œuvre de celui qu'il nomme improprement à notre avis un *romancier national* (Nous dirions plutôt un

¹ Chez Bridel, Lausanne, 56 p.

² A page 32, lisez le bailli Thormann et non Thurmann.

³ Chez Birkhardt, Place du Molard, 1889. 3 francs.

⁴ Chez Bridel, éditeur, Lausanne.

romancier populaire); il en fait ressortir les qualités d'esprit sans ménager la critique à celui qu'il place avec raison au-dessous de Gotthelf et de Dickens pour le talent et la profondeur. Mais ne suffit-il pas pour sa renommée que l'écrivain ait admirablement rendu le tableau de la nature vaudoise, pays et gens, qu'il ait été et soit encore très utile aux mœurs dans les peintures vraies qui captivent son public en dépit de sa tendance moralisante que certains hommes de lettres se sont avisés de déclarer ennuyeuse au premier chef. M. Duplan-Olivier nous cite de lui quelques pages charmantes et qui n'ont, certes, rien d'ennuyant.

Le volume se termine par un catalogue raisonné des 25 volumes que nous a légués le noble (je parle de M. Olivier) *Conteur vaudois* et qui ne doivent manquer dans aucune bibliothèque populaire ou scolaire de la Suisse romande.

A. D.

BIBLIOTHÈQUE DE LA JEUNESSE SUISSE (Jugend Schriften.)

La commission établie par le *Lehrer Verein suisse* pour la publication d'un *Catalogue raisonné* ou plutôt d'une revue critique des ouvrages destinés et appropriés à l'instruction de la jeunesse poursuit son œuvre salutaire; elle en est à son treizième cahier. Cette publication, qui se fait chez Sauerländer, à Aarau, sous la présidence de M. Herzog, instituteur dans cette ville, avec 8 à 9 collaborateurs pris dans les cantons de Zurich, Berne, Lucerne, St-Gall et Bâle¹ est un frappant témoignage de l'étonnante richesse de la littérature de l'enfance chez les Allemands. Presque tous les genres littéraires y sont représentés. La science aussi à sa juste part dans ce recueil si éminemment utile. Naturellement ce qui y domine, ce sont les récits biographiques, historiques et romanesques. La géographie, les voyages et l'histoire naturelle y occupent également une place. En revanche le nombre des littérateurs suisses qui écrivent pour l'enfance n'est pas aussi considérable que nous le voudrions. De la Suisse française, par exemple, nous ne trouvons qu'un représentant dans le Recueil d'Aarau, c'est J.-J. Porchat, l'auteur de *Trois mois dans la neige*, traduit en allemand à Stuttgart. De la Suisse allemande nous remarquons d'abord M^{lle} Johanna Spyri de Zurich, MM. Sutermeister à Berne, Bucher à Lucerne, Gottfried Heer à Glaris, Herzog à Aarau et M. Keller également dans le chef-lieu du canton d'Argovie.

A. D.

Une question toute d'actualité et qui, depuis quelques années déjà, passionne ou, à tout le moins, n'a pas laissé d'intéresser non seulement le corps enseignant à tous les degrés, mais encore la phalange des philanthropes de tous pays, vient d'être traitée de main de maître par l'un de nos meilleurs écrivains populaires du Jura, M. P. César, curé à St-Imier.

Dans une brochure de plus de 50 pages, l'auteur a su mettre en relief et l'état de la question et les résultats physiques et psychiques auxquels a abouti la méthode éducative prônée et mise en pratique depuis tantôt 50 années dans les divers pays de l'Europe et même d'outre-mer.

Une œuvre de cette valeur ne pouvait manquer d'être remarquée. Effectivement, au printemps passé, elle était couronnée par l'Académie de l'Yonne et l'auteur gratifié d'un diplôme d'honneur.

¹ Ce sont MM. Bucher, Uhler, Bossard, Brassel, Kuoni, Calmberg, Schönenberger, Senn, von Arx.

Une telle distinction nous dispense tout naturellement d'en relever le mérite et nous permet de la recommander sans autre tant au corps enseignant en général qu'aux édiles scolaires et amis de l'enfance en particulier.

Il nous revient d'ailleurs que bon accueil et place honorable lui ont déjà été réservés en plus d'une bibliothèque publique et chez plus d'une autorité supérieure, tant scolaire qu'administrative.

Nous lui souhaitons, au sein du corps enseignant de la Suisse romande, même sympathie et même succès.

Cette brochure le mérite en tous points, sa réputation étant de bon aloi.

En vente chez l'auteur à St-Imier (Jura bernois) au prix de 50 ct., sous le titre : LE SURMENAGE.

Un instituteur jurassien.

L'instruction publique en Suisse par C. Grob (1887) traduit par les soins du comité de l'exposition scolaire permanente de Fribourg. Fribourg, imprimerie de l'œuvre de Saint-Paul. 1889. — 52 pages.

L'école suisse, aperçu sur l'instruction publique en Suisse par L. Genoud, directeur de l'exposition scolaire de Fribourg. Même imprimerie. 1889. — 12 pages.

Cinquième rapport annuel de l'exposition scolaire permanente suisse. Fribourg, imprimerie catholique suisse. 1889. — 43 pages.

Ces trois brochures témoignent de l'activité du comité de l'exposition scolaire de Fribourg, installée au bas de la ville, dans l'ancienne caserne.

L'instruction publique en Suisse est la traduction de la première partie de l'annuaire de M. C. Grob.

Cette brochure nous donne, pour 1887, des renseignements sur l'organisation de l'instruction publique, sur l'enseignement secondaire, sur les traitements des instituteurs primaires. Elle renferme en outre la statistique du personnel enseignant, des élèves des écoles et des dépenses occasionnées par l'instruction publique à tous ses degrés.

L'école suisse est une brochure de propagande destinée à l'exposition de Paris, où elle a été délivrée gratuitement. Comme son nom l'indique, elle fournit des renseignements généraux sur l'organisation de l'instruction publique dans notre patrie. Un portrait de Pestalozzi termine le volume. A la page 9, *l'Ecole des Beaux-Arts*, indiquée sans nom de localité, est celle de Berne.

Les deux brochures ci-dessus ont été publiées par la Confédération.

Le cinquième rapport de l'exposition scolaire nous montre cet établissement en voie de progrès, grâce au dévouement de son directeur M. Léon Genoud. Le catalogue des objets exposés va paraître prochainement. En 1888, l'exposition, d'après le programme qui lui a été fixé par les autorités fédérales a cherché 1^o à faire un choix du meilleur matériel scolaire; 2^o à collectionner les œuvres et les manuscrits du P. Girard; 3^o à réunir les anciens protocoles des conférences d'instituteurs.

H. G.

PARTIE PRATIQUE

LANGUE FRANÇAISE

Degré supérieur.

DICTÉE

Pforzheim.

Pforzheim¹, au sud-est de Karlsruhe, occupe, au confluent de trois rivières², la grande porte naturelle qui s'ouvre à l'extrémité septentrionale de la Forêt-Noire et fait communiquer directement la vallée rhénane et celle du Neckar. De tout temps cette position a été utilisée pour le commerce ; mais depuis le milieu du siècle Pforzheim est devenu aussi un grand centre industriel. Dotée par des émigrés français de la fabrication des bijoux, elle est maintenant la ville du monde qui fabrique pour l'exportation le plus d'objets en or bas et en métaux d'imitation, sans compter les pierres fines, les coraux, les camées³. C'est par tonnes que la douane évalue les quantités de bijoux, vrais ou faux, qui sortent des manufactures de Pforzheim.

La bijouterie de cette ville ne se distingue ni par le goût, ni par la perfection, ni par l'originalité du travail ; mais elle a pour elle le bon marché, conséquence de la législation allemande sur le titre des ouvrages d'or : à Pforzheim, la proportion peut descendre à cinq cent soixante millièmes ; en outre, l'industrie est affranchie de tout droit fiscal et de tout contrôle officiel : ce sont les bijoutiers eux-mêmes qui surveillent la fabrication. Dans les bonnes années, huit mille joailliers⁴ travaillent à Pforzheim dans près de cinq cents fabriques ; dans les communes rurales des environs, aussi bien que dans les villes du pays de Baden et de Wurtemberg, beaucoup d'ateliers dépendent pour leurs commandes des industriels de Pforzheim.

E. RECLUS.

ARITHMÉTIQUE

Problèmes divers.

Calcul oral.

1. 24 maçons et 18 menuisiers travaillent à la construction d'une maison. Combien d'ouvriers en tout ?
2. Une maison compte 17 habitants, une autre 13. Combien d'habitants dans les deux maisons ?
3. Le père est âgé de 40 ans, la mère est plus jeune de 7 ans. Quel âge a la mère ?
4. Une pièce de toile mesurait 18 mètres, on en coupe 14 mètres. Combien en reste-t-il ?

¹ Pforzheim : *Porta Hercyniæ* = porte de la forêt hercynienne dont la Forêt-Noire est un reste.

² La Wirm, la Nagold qui s'y jettent dans l'Enz dont les eaux rejoignent le Neckar.

³ Camée, masc, pierre qui, composée de plusieurs couches de couleurs différentes, est sculptée en relief.

⁴ Joaillier, fabricant ou marchand de joyaux. Joyaux et bijoux, sont synonymes avec cette différence que le joyau est quelque chose de plus rare, de plus cher, et peut n'être pas travaillé ; le bijou est quelque chose de plus petit, plus mignon, travaillé. G. COLOMB

5. Une semaine a 7 jours. Combien de jours en 8 semaines et 3 jours ?
6. Quelle est 3 fois la moitié de 16, 14, 18, etc. ?
7. Combien 21 jours donnent-ils de semaines ?
8. Partagez 18 par 3, par 6, par 9.
9. Une marchande doit vendre 18 kg. de beurre. Elle en vend la moitié. Combien lui en reste-t-il à vendre ?
10. J'ai 8 noix à partager entre 4 enfants. Quelle est la part de chaque enfant ?
11. Louis avait 9 pommes ; il en donne 2 à sa sœur et 3 à son frère. Combien lui en reste-t-il ?
12. Une chambre mesure 3 mètres. Combien mesureront 4 chambres de même longueur ?
13. Notre village se compose de 4 rangées de 6 maisons. Combien a-t-il de maisons ?
14. Il y a 3 divisions dans une classe. La première compte 9 enfants, la deuxième 5 enfants et la troisième autant que la première. Combien d'enfants dans cette classe ?
15. Une cuisinière achète 8 kg. de viande, une autre 3 kg. de moins que la première. Combien cette dernière a-t-elle acheté de viande ? Combien les deux ?
16. On a acheté 4 mètres de drap à 6 fr. le mètre. Combien a-t-on payé ?

Calcul écrit.

1. Il y a 135 pommes dans une corbeille, on en vend 109. Combien en reste-t-il ?
2. Un boucher a acheté 135 moutons, 94 veaux et 25 bœufs. Combien de pièces de bétail en tout ?
3. On doit partager 648 mètres de drap entre 6 personnes. Quelle sera la part de chacune ?
4. Un jour a 24 heures. Combien d'heures pendant 4 semaines et 3 jours ?

1. Dans une pièce de drap de m. 78,5 on a coupé des morceaux dont les longueurs suivent : m. 1,75, — 6 m., — m. 0,089, — m. 15,4, — m. 6,94, — m. 0,8, — m. 12,95, — m. 3,05. Combien reste-t-il de la pièce ? — R. m. 31,396.

2. Deux marchands font l'échange suivant : l'un donne m. 145,35 de toile à fr. 1,95, et l'autre du drap à fr. 7,65 le mètre. Combien ce dernier donnera-t-il de mètres de drap ? — R. m. 37,05 de drap.

3. On avait acheté 14 pièces de fromage pesant, en moyenne, chacune, kg. 22,25 à fr. 1,38 le kg. On a perdu en revendant cette marchandise, fr. 18,75. Combien a-t-on revendu le kg. — R. fr. 1,32.

4. On avait récolté une année dans un verger, 64 mesures de pommes vendues fr. 3,45 la mesure. L'année suivante les pommes se sont vendues fr. 2,95 la mesure et l'on a retiré 32,90 de plus que l'année précédente. Combien a-t-on récolté de mesures de pommes cette dernière année.

R. 86 m.

5. Un vigneron a fait aux dernières vendanges, une récolte de 6495 litres de vin qu'il a vendu comptant au prix de 0,48 le litre. S'il eût attendu au 1^{er} janvier 1888 et malgré un déchet de litres 165,5 il aurait retiré francs 553,51 de plus. Quel était, au 1^{er} janvier dernier, le prix courant du litre de vin ? — R. fr. 0,58 le litre.

6. On avait acheté kg. 174,5 de café à fr. 1,57 le kg. et kg. 97,35 à fr. 1,52 le kg. Par suite de la baisse des cafés, on a fait une perte de francs 35,20 sur cette marchandise. Combien a-t-on dû vendre le kg? — R. francs 1,42 le kg.

1. On échange un jardin carré de m. 36,5 contre un autre de forme triangulaire de m. 56,04 de base, sur m. 34,58 de hauteur. Que vaut la différence à 55 fr. l'are? — R. 199,83 par excès.

2. On a payé fr. 4189,50 pour un terrain triangulaire ayant 175 m. de base et m. 136,8 de hauteur; quel est le prix de l'hectare? — R. fr. 3500.

3. Quelle est la valeur de la récolte d'une vigne de forme triangulaire ayant m. 91,5 de base et 60 m. de hauteur, si 4,5 ares donnent 450 litres à 49 fr. l'hl.? — R. fr. 1345,05.

4. On veut couvrir avec des feuilles de zinc de m. 2,5 de long sur m. 0,6 de large, le pignon d'une maison, lequel est un triangle de m. 12,6 de base et m. 7,5 de hauteur. Le m² de zinc rendu posé coûtant fr. 6,80, quelle sera la dépense et combien faudra-t-il de feuilles? — R. fr. 321,30; 31,5 feuilles.

5. La surface d'un triangle étant de 588 m² et la base 42 m., on demande quelle en est la hauteur? — R. 28 m.

6. Quelle hauteur faudrait-il donner à un bûcher de 6 m. de long sur m. 4,5 de large, pour qu'il contint 81 stères? — R. 3 m.

7. Quelle est la surface latérale d'un parallépipède rectangle dont la base a m. 4,5 sur m. 2,8 et la hauteur 2 m.? R. m² 29,2.

8. Quelle serait la surface totale du parallépipède du problème précédent? — R. m² 54,4.

9. Si le menuisier demande fr. 4 par m², que dois-je pour une caisse avec son couvercle, longue de m. 1,6, large de m. 0,9, et haute de m. 0,7? — R. fr. 25,52.

10. J'ai fait tailler un bloc de marbre de m. 1,5 de long, m. 0,8 de large et m. 0,7 de haut. La taille coûte fr. 2,50 le m² et le marbre 8 fr. le m³. Que dois-je pour le tout? — R. fr. 20,77.

A la fin de chaque année, et pendant 20 années consécutives, une personne a placé une somme de fr. 1428,80 à 3 $\frac{3}{4}$ % et à intérêts composés.

Au bout de ce temps, elle retire le tout et en fait deux parts qui sont entre elles comme 1 est à 2 $\frac{1}{3}$; avec la première part, elle achète du 3 $\frac{1}{2}$ % fédéral, au cours de fr. 102,50, courtage compris; avec la deuxième, elle achète du 3 % français au cours de fr. 84,80, courtage $\frac{1}{8}$ %. On demande le revenu que cette personne retirera de ses placements?

Réponse : fr. 1450,34.

Un marchand achète 54 pièces de toile, dont les $\frac{2}{9}$ mesurent chacune 75 $\frac{1}{2}$ m. et coûtent fr. 1,20 le m.; les $\frac{5}{7}$ du reste mesurent chacune 84 $\frac{2}{3}$ m. et coûtent fr. 1,08 le m. Les pièces restantes mesurent chacune 63 $\frac{2}{5}$ m. et coûtent fr. 1,15 le m. Le paiement se fait au comptant et l'acheteur bénéficie d'un escompte de 6 %. — Après avoir gardé sa toile pendant 2 mois 12 jours (année commerciale), ce marchand la revend en bloc au prix moyen de fr. 1,35 le m. On demande à quel taux il a placé son argent?

Réponse : 142 $\frac{24}{4423}$ %.

LIVRE DE COMPTES

N° 1.

Caisse.

DOIT AVOIR

1888			FR.	C.	FR.	C.
Janvier	1	Solde en caisse à ce jour	387	55		
»	7	Encaissé l'argent du lait, $1276,7 + 0,125$	159	55		
»	10	Payé la note du vétérinaire			28	—
»	»	» » docteur			30	—
»	»	» » pharmacien.			20	80
»	12	Reçu prix de vente d'un veau	37	70		
»	»	Bonne-main au domestique			—	50
»	15	Remis à sa femme p. dépenses de ménage			20	—
»	30	» au domestique Dubois			5	—
»	31	Dépenses diverses pendant le mois. . .			12	50
»	»	<i>Pour balance du mois: solde en caisse.</i>			468	—
			584	80	584	80
Février	1	Solde en caisse à ce jour	468	—		
»	8	Encaissé l'argent du lait: $1325 \times 0,125$.	165	60		
»	9	Livré à la servante			10	—
»	15	Remis à sa femme p. dépenses de ménage			25	—
»	17	Payé 3 mises de bois.			74	75
»	23	Reçu de J. Brun, int. de fr. $2\ 300$ à $4\frac{1}{4}\%$	97	75		
»	28	Payé au charron pour manches d'outils.			3	—
»	»	Dépenses diverses pendant le mois. . .			15	—
»	»	<i>Pour balance du mois: solde en caisse.</i>			603	60
			731	35	731	35
Mars	1	Solde en caisse à ce jour	603	60		
»	4	Remis 10 fr. à chacun des domestiques.			20	—
»	8	Encaissé l'argent du lait: $1375,8 \times 0,125$	171	95		
»	10	Vente kg. 398 froment à fr. 0,21. . . .	83	58		
»	15	» d'un bœuf gras	650	—		
»	»	Remis à sa femme p. dépenses de ménage			30	—
»	»	» à la servante			10	—
»	21	Payé 125 lit. vin à fr. 0,51			63	75
»	22	» une paire de jeunes bœufs			620	—
»	25	Vente d'un veau.	40	—		
»	30	Cotisation à la Société de secours mutuels			12	—
»	31	Payé la note du drapier			91	17
»	»	Dépenses diverses du mois			17	50
»	»	<i>Pour balance du mois: solde en caisse.</i>			684	71
			1549	13	1549	13

Pour ménager la place, nous ne donnons que le solde en caisse de chaque mois, sauf pour décembre : avril, fr. 983,60; mai, fr. 572,03; juin, fr. 727,04; juillet, fr. 1034,84; août, fr. 1063,93; septembre, fr. 448,98; octobre, fr. 548,08; novembre, fr. 581,71.

N° 1.

Caisse (suite).

DOIT AVOIR

			FR.	C.	FR.	C.
Décembre	1	Solde en caisse à ce jour	581	71		
»	7	Encaissé l'argent du lait lit. 890,2 + 0,125	111	25		
»	10	Remis à la servante			20	—
»	15	Remis à sa femme p. dépenses de ménage			20	—
»	16	Payé 5 ^m 2 de drap à fr. 12,50			65	—
»	»	Payé diverses fournitures			15	—
»	19	Payé au tailleur, 4 journées à fr. 1,80 .			7	20
»	20	Remis à Veulet			20	—
»	24	Vente de 2 porcs, 275 kg. à fr. 1,08 . .	297	—		
»	25	Payé le battage à la mécanique			18	25
»	»	Payé l'inspecteur du bétail			5	55
»	27	Payé la tailleuse, 6 journées à fr. 1,20 .			7	20
»	31	Dépenses diverses du mois			20	—
»	»	Livré à Cruzet, solde actif de son compte			302	50
»	»	» à la servante, » »			166	50
»	»	» à Pache, » »			16	90
»	»	» à Favre, » »			35	54
»	»	» à Dupuis, » »			24	43
»	»	» à Veulet, » »			—	38
»	»	Pour balance du mois: solde en caisse.			245	51
			989	96	989	96

(La fin au prochain numéro.)

J.-F. M.

Le compte rendu du XI^e Congrès de Lausanne.

Nous nous permettons de venir en quelques mots attirer l'attention des instituteurs de la Suisse romande en général et de ceux du canton de Vaud en particulier sur la valeur et l'intérêt qu'aura ce compte-rendu. Comme ses prédécesseurs il contiendra le résumé aussi fidèle que possible de tous les discours, de toutes les décisions et de tous les faits intéressants du congrès. Outre cela le comité directeur a cru bien faire d'y joindre six rapports spéciaux concernant les diverses parties de l'exposition organisée à Villamont-dessous. Trois de ces rapports étudient la question du dessin au triple point de vue technique-secondaire et primaire, un autre étudie les travaux manuels, un 5^e le modelage et un dernier les ouvrages du sexe. Ces rapports sont non seulement une critique aussi impartiale aussi objective que possible de toutes les richesses de l'exposition mais ils sont aussi une étude consciencieuse de la méthode à employer dans ces divers genres d'enseignement. Ils se terminent tous par un programme pratique divisé par classes d'âge et contenant, outre une judicieuse répartition de la matière, les indications précises sur les meilleurs ouvrages ou collections à l'usage des maîtres et sur le matériel et les moyens d'enseignement à mettre entre les mains des élèves. Ainsi conçus nous osons espérer que ces rapports pourront rendre de précieux services à tous les instituteurs et à toutes les institutrices et qu'ils marqueront une étape importante dans la marche progressive de l'enseignement du dessin, du modelage, des travaux manuels et des ouvrages du sexe.

C'est pour toutes ces raisons que nous prions nos chers collègues de faire bon accueil à ce compte rendu qui leur sera très prochainement adressé.

H. GRASSET.